

* *
*

Marseille, le 23 janvier 2020,

L'École nationale supérieure d'architecture de Marseille, réunie en CPS plénier le jeudi 23 janvier 2020, a voté la grève administrative à durée indéterminée et a signé la motion votée par 15 des ENSA ce jour, de réunir une AG de l'ensemble des personnels (enseignants / administratifs / étudiants) le lundi 27 janvier 2020 à 10h. Cette AG permettra l'information générale de toutes les communautés de l'École sur la situation alarmante des moyens alloués à la mise en œuvre de la réforme et statuera sur les moyens d'action de notre école et inter-écoles.

Nous réaffirmons notre attachement au maintien d'un réseau des ENSA portant une ambition forte en matière d'enseignement supérieur et de recherche en architecture. Pour exister, ce réseau doit être piloté et soutenu par une direction métier stratégique au sein du ministère de la culture, dont la pérennité et les moyens inquiètent, au regard de la nouvelle organisation de l'administration centrale (DGP/SG).

Nous sommes solidaires de l'appel, en date du 15 janvier 2020, de l'ENSA Paris La Villette qui demande un rendez-vous au ministre. Nous nous associons et soutenons cette action.

Le CPS demande :

- Le respect du protocole d'accord interministériel concernant le rééquilibrage des effectifs d'enseignants (cf. engagement pris en avril 2018).
- Un plan de rattrapage pluriannuel pour mettre à niveau les écoles par rapport aux autres établissements d'enseignement supérieur ;
Une augmentation des subventions de fonctionnement et d'investissement à hauteur des besoins ;
Une augmentation des plafonds d'emploi, de la masse salariale et des ressources humaines.
- Un traitement plus équitable pour les personnels des ENSA ;
Un équilibrage de traitement et des carrières des enseignants-chercheurs (homogénéisation des grilles sur la base de l'enseignement supérieur) ;
Revalorisation des statuts des agents administratifs et de leurs régimes indemnitaires.
- L'ensemble des moyens nécessaires à la réussite de la réforme ;
L'attribution d'une enveloppe budgétaire pour assurer le fonctionnement des instances et le transfert de charges (organisation de concours et suivi des carrières) ;
L'attribution des ressources humaines en soutien de fonctionnement des instances ;

Des décharges d'intérêt général pour les enseignants-chercheurs impliqués dans les instances.

- La possibilité de recruter des agents sur des postes vacants de manière autonome ;
Une maîtrise de la publication par l'établissement ;
Une maîtrise de la procédure de recrutement.
- L'engagement rapide d'un travail prospectif et stratégique sur l'évolution de la formation et de la recherche en architecture ;
La mise en place d'une procédure coordonnée entre les écoles et la profession ;
L'attribution des moyens financiers et humains pour assurer la mission.
- Le paiement immédiat des salaires des Maîtres de conférences associés à l'heure d'aujourd'hui encore impayés.
- L'organisation de protocoles d'échange efficaces avec la Tutelle.

Ce courrier est adressé à :

- L'ensemble des trois communautés de l'ENSA-M
- Le groupement des présidents des CPS des ENSA
- À M. Franck Riester, ministre de la culture (franck.riester@culture.gouv.fr)

Anne-Valérie Gasc
Présidente du CPS de l'ENSA-M

